

VENTERRE

Le 5 juillet 2010

Madame Marie-Josée Méthot

Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Correction de l'énoncé à la section 3.2 (page 6) du Volume 7 de l'étude d'impact sur l'environnement du projet du parc éolien de New Richmond

Madame Méthot,

Dans le Volume 7, à la section 3.2 de la page 6, il est énoncé « *Réponses aux questions du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parc, Direction des politique de la qualité de l'atmosphère* ». Venterre désire spécifier qu'il s'agit d'une erreur et qu'il aurait dû y être mentionné « *Réponses aux questions du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parc, Direction du patrimoine écologique et des Parcs* ».

Bien à vous,



Julie Turgeon, ing,
Développement éolien
Venterre (Représentante de TransAlta)